

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0705**

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 10 lots dont 5 appartements et 5 caves, dans la copropriété Le Terrailon, située rue Guynemer, rue Marcel Bramet et rue Hélène Boucher, et appartenant à Alliade habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Lung), Frier.

**Commission permanente du 8 février 2016****Décision n° CP-2016-0705**

commune (s) : Bron

objet : **Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 10 lots dont 5 appartements et 5 caves, dans la copropriété Le Terrailon, située rue Guynemer, rue Marcel Bramet et rue Hélène Boucher, et appartenant à Alliade habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, et selon les termes de la convention de partenariat tripartite qui lie la Métropole de Lyon à la Ville de Bron et à Alliade habitat, cette dernière société s'est engagée à céder chaque année à la Métropole, des logements vacants en vue de leur démolition, dans les conditions de financement pris en charge par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), c'est-à-dire au capital restant dû.

Aussi, la Métropole envisage d'acquérir les lots suivants :

- un appartement de type 3 d'une superficie de 51 mètres carrés au 3ème étage du bâtiment A et une cave portant le numéro 7 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété n° 64 et 248, situés 7, rue Guynemer,
- un appartement de type 5 d'une superficie de 81 mètres carrés au 3ème étage du bâtiment A et une cave portant le numéro 10 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété n° 25 et 209, situés 13, rue Guynemer,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 2ème étage du bâtiment B et une cave portant le numéro 6 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété n° 484 et 634, situés 6, rue Hélène Boucher,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 4ème étage du bâtiment C et une cave portant le numéro 9 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété n° 692 et 792, situés 38, rue Marcel Bramet,
- un appartement de type 4 d'une superficie de 64 mètres carrés au 3ème étage du bâtiment C et une cave portant le numéro 8 au plan des caves, formant respectivement les lots de copropriété n° 701 et 801, situés 36, rue Marcel Bramet.

Aux termes du projet d'acte, Alliade habitat cédera ces biens, libre de toute occupation ou location, moyennant le prix de 126 971,41 € non assujéti à la TVA, conformément à la convention susnommée ainsi qu'à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 mars 2015, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un prix de 126 971,41 € non assujetti à la TVA, de 10 lots correspondant à 5 appartements et 5 caves dans la copropriété Le Terraillon, située rue Guynemer, rue Marcel Bramet et rue Hélène Boucher à Bron, et appartenant à Alliade habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 septembre 2015 pour la somme de 36 723 000,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 2138 - fonction 515, pour un prix de 126 971,41 € non assujetti à la TVA correspondant au prix de l'acquisition et de 2 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.**